

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 47 (1909)
Heft: 16

Artikel: Rappoo aux poules
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-205918>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Cependant son silence pourrait paraître singulier. M. Mouton ayant enfin la certitude que le « Monsieur qui parle » voudrait bien se taire, toussotte et prononce quelques mots. Le sujet lui importe peu. Il a des notions superficielles de toutes choses, notions puisées dans les journaux et les magazines, même dans les romans soi-disant historiques et les aventures à la Jules Verne. D'ailleurs, il ne part jamais à fond. Très habile en son parler, il s'arrête juste à la difficulté qui lui paraît insurmontable et coupe court à quelques lieux communs. Par exemple : « Il serait très facile de pousser ces considérations plus loin... », ou bien : « Quant au reste, vous le savez aussi bien que moi... », ou encore : « Je ne veux pas abuser de votre attention par une conférence... »

On sourit ; on acquiesce. Chacun est persuadé, en effet, qu'il serait « facile de pousser... », chacun tient aussi à se donner l'air de « savoir aussi bien que... » — ce qui ne signifie pas grand'chose — et l'accord est parfait. Ces dames sont réjouies : « Est-il assez correct, ma chère ? comme il aurait pu écraser M. Prune. Mais, non ! Il a eu pitié ! »

Et M^{me} Gruvot, qui n'est point délicate dans le choix de ses comparaisons, ajoute d'une voix de basse, qualifiée contralto par politesse : « C'est le gros chien qui épargne le roquet. »

Ernest Mouton épargne beaucoup. Ce système de « coupures finales » lui est très familier. Il le sert à toutes sauces et s'en trouve bien. C'est ainsi qu'il utilise certaines citations en langues étrangères, des phrases ou des vers classiques. Pour peu que ces fragments soient de quelque longueur, huit à dix mots, par exemple, Ernest Mouton, manquant d'assurance, use avec bonheur des *et cætera*, et c'est avec un geste exquis qu'il lance ses *et cætera* séduisants, l'air de dire : « Vous connaissez la fin ; je n'insiste pas ; à quoi bon faire montre d'érudition ? »

Ernest Mouton est heureux. Il l'est, grâce à sa merveilleuse habileté ; il a sondé la bêtise humaine et l'incommensurable crédulité de ses compatriotes. Il sait ce que produit l'apparence et ce que vaut la façade. En cette science, Ernest Mouton est passé maître ; il procède avec un tact et une sûreté de main — au figuré — qu'enverrait un diplomate. Il ne se livre jamais. Lorsque, par hasard, la conversation l'amène sur un sujet de lui vraiment connu, il ne « s'emballe » pas, il ne confère pas plus qu'en cas d'ignorance. Il coupe court et sacrifie les développements qui lui paraissent superflus. Les auditeurs accoutumés à son genre n'ont lieu d'être surpris et Ernest Mouton grandit en leur estime.

Parfois, cependant, il fait fausse route ; acculé par l'imprévu, il se trouve forcé de traiter un sujet dont il n'a pas même une teinture légère ; il fait des phrases ; il accumule les lieux communs ; il se perd en incidents ; il divague. Alors, si son adversaire le secoue un peu, Ernest Mouton rompt sur place avec une aisance adorable :

— Si vous considérez la chose de ce point de vue, certainement vous avez raison. Dans ce cas-là je me tais. Chacun son opinion !

Et il ajoute avec un sourire : « Nous ne saurions nous entendre. »

Alors, dans la société, c'est un gazouillis d'approbation. Chacun se félicite de ce dénouement et chacun s'assure qu'en effet M. Mouton ne pourrait juger un tel fait du même point de vue que M. Untel. Certainement, le point de vue de M. Mouton est le seul convenable. Et certainement, M. Mouton est un homme précieux.

Et, certainement aussi, M. Mouton est un homme heureux. Aux innocents les mains pleines.

LE PÈRE GRISE.

ON AVARO QU'A BON TIEU

Et portant, po avàro, crepin, pegnetta et crebllia-foumàre, ne cràio pas qu'en ausse z'u on pllie destra que li. Lè dzein racontant que lè banquier de l'autro bet dau lè, pè Dzenèva, tondant mimameint lè z'ao ; eh bin ! vo djùro que clli que vo dio vouâ arâi pu retondre aprî lè banquier de Dzenèva et que l'arâi retrovâ on galé recordon. D'ailleu on lâi desâi « Niffllia-soutse », l'è tot vo dere. Quand l'è que foumâve, po ne pas que cein lâi cotâi trâo tchè, l'atsetâve dein onna boutiqua on quart de bet de cigare à chiquâ, lè foumâve po coumeinci, quemet se l'avâi età on cigare, pu, quand lo tourdzon vegnâi tot petit, lo chiquâve ; du cein, lo chètsive on bocon et aprî lo frèsâve dein sa pipa po lo foumâ ; ramounâve adan bin son chèse-moqua, pregnâi lè cheindre et la sôutse po lè niellia, avoué lo rogome, ie graissive sè solâ.

Eh bin ! clli crebllia-foumâre l'avâi tot parâi bon tieu.

On coup l'avâi à la dzornâ on ovrâi po lâi reteni on bocon son tâi et fère resservi tote lè tirole. Restâve adî avoué l'ovràî, du six hàore dau matin à six hàore dau né po ftre su qu'on ne pouâisse pas lo robâ su l'ovràdzo et lâi baillive trâi franc per dzo et la nourreloura. Vaitcè que, quand l'è que l'ant z'u fè lo petit-goutâ à 4 hàore et que l'étant remontâ su lo tâi, l'ovràî, quemet a-te fè, ie tsfavau... clliâ... et sè frèse la tila per que bas. Quin affère ! Ti possibillio à bon Dieu !

Clli l'ovràî l'avâi onna fenna et quatre tot petit valottet. Et vaitcè que, lo dzo aprî l'einterrâ ie vignant lè cinq vè Niffllia-soutse po coudhi lâi dere de lau fère on petit seco, du que l'étâi ein travailleint por li que clli malheû l'étâi arrevâ.

— Oï, pourâ fenna, vu fère oquie por vò ; po coumeinci, vo compto pas lo petit goutâ que voutron hommo l'a fè drâi dèvant de sè dèrotsi et pu ie vo païo tota sa dzornâ, quemet se l'avâi travaillâ tant qu'âo nè, quand bin s'è dza fotu avau à quatre hàore de l'aprî-midzo.

Ah ! la brava dzein que clli Niffllia-soutse !

MARC A LOUIS.

Une raison. — Un président de tribunal exprimait à un avocat très couru son étonnement de le voir accepter souvent des clients peu dignes de son talent.

— Que voulez-vous, monsieur le président, répond l'avocat, du moment que vous-même avez bien voulu leur donner audience...

Rapport militaire. — Un brigadier du train, dans son rapport :

« Mon capitaine. A la porte de l'écurie n° 4 il n'y a pas de porte, et quand il pleut, il tombe de l'eau ! »

Rappoo aux poules.

Voici une lettre adressée à un de nos confrères :

« Monsieur le rédacteur,

» Le mois d'avri a commensé voi la déjà 15 jour et les poules ne sont pas enco enfermê dabitudo vous annoncé sa votre première feuille d'avri qui faut les enfermê pendant tout l'été et cet anée vous navé enco rien dit. Je pense que com me vous avé bien des ouvrages à préparé vous oublié probablement la poule dont je viens vous rapeler cette petite à faire pou que vous l'oublié pas samedi par que comme il faut beaux fans à présent et que on a commensé à cemé les chous ses bougraisces de poule que j'aime bien can maime si elle ne sont pas enfermê ne se gênes rien pou veni tout renversé les caro et cest ce qui mait arrivé ce matin 6 poule avéque un coque ma tout rebouyer mon petit caros dont je suis forte en colaie et ce qui me fait vous écrire donc que si vous plai n'oublié pas d'enfermê les poule avéque le coque aussi.

» Mes bones sallutation. »

LA BRELOQUE FATALE

DANS ses mémoires, le général-baron Thiébault fait cette curieuse révélation. Il s'agit de Napoléon I^{er} après Waterloo.

« Un secret douloureux à rappeler, dit-il, impossible à omettre et appartenant à la dernière période des Cent-Jours, trouve ici sa place. J'en dus la connaissance à mon entière et ancienne intimité avec Cadet-Gassicourt. Ce secret, je l'ai religieusement gardé, et si, aujourd'hui, je cesse de le considérer comme un secret, c'est que Napoléon et Gassicourt, les deux seuls hommes qui y avaient un intérêt personnel, n'existant plus depuis longtemps, il rentre tout à fait dans le domaine de l'histoire.

» Tous ceux qui ont connu Gassicourt savent qu'il joignait à une figure à la fois belle, gracieuse, une taille élevée, un ton et des manières parfaites ; qu'il avait infiniment d'esprit et beaucoup de connaissances, enfin qu'il n'était pas moins remarquable par son amabilité, l'énergie de son caractère et l'élevation de ses sentiments. J'ai dit comment je le mariaï et les tristes causes qui le déterminèrent à se séparer de sa femme ; mais, cette rupture ayant impliqué le sacrifice de trente mille livres de revenu, il résolut d'en retrouver l'équivalent dans le produit d'une pharmacie qu'il créa sous le nom de Cadet, nom pharmaceutique. Pour une pharmacie, le nom de Cadet était déjà une garantie de succès ; les supériorités de Gassicourt firent le reste, et le résultat justifia ses espérances.

» L'empereur eut un pharmacien à attacher à sa personne ; Gassicourt fut choisi. Il eut de suite un logement aux Tuileries et dans chacune des résidences de Napoléon ; il fit avec le quartier impérial la campagne de Wagram, sur laquelle il publia une sorte de relation intitulée : *Voyage à Vienne*, et à la suite de laquelle il fut décoré et nommé chevalier de l'Empire, ce qui fit de lui le premier pharmacien revêtu d'un titre féodal ; enfin, au retour de l'île d'Elbe, il se hâta de reprendre auprès de Napoléon son service, ajoutant de plus en plus aux preuves d'un dévouement sans bornes.

» Telle était sa position lorsque, dans les premiers jours de juin, il fut mandé dans le cabinet de Napoléon, et là, après quelques mots sur la gravité des circonstances, sur les chances de revers auquel on ne devait pas survivre, ou d'une captivité qu'on ne pouvait supporter, il reçut, mais sous l'injonction du secret le plus absolu, l'ordre de préparer lui-même une dose de poison infallible, de la rendre aussi peu volumineuse que possible et, pour qu'elle fût parfaitement cachée et constamment à portée de la main, de la loger dans une breloque ne pouvant être ouverte que par celui qui en saurait le moyen.

» Bouleversé par un tel ordre, Gassicourt supplia Napoléon de lui permettre quelques mots ; ces mots furent articulés avec toutes les preuves, toutes les marques d'une émotion violente ; ils furent écoutés avec bonté, mais restèrent sans effet. L'ordre fut maintenu et exécuté ; peu avant son départ pour Waterloo, Gassicourt remit en mains propres la breloque contenant la formidable pilule.

» Or, dans la nuit du 21 au 22 juin, un nouvel ordre l'appelle en toute hâte à l'Elysée. Il accourt : Napoléon venait d'avaler le poison ; mais, de nouvelles pensées ayant changé sa détermination, Napoléon demandait d'en changer l'action.

» Quoique terrifié, les cheveux lui dressant, une sueur froide l'ayant saisi, Gassicourt n'en fit pas moins tout ce qui restait au pouvoir des hommes ; des vomissements aussitôt provoqués, obtenus et alimentés au moyen d'abondantes boissons, lui firent espérer que l'assimilation du poison avait pu être prévenue. Pourtant, en me racontant ces faits trois ans après que Napoléon